



COMITE TECHNIQUE DE PLUVIGNER

COMPTE-RENDU

- réunion du 19 avril 2016-

Le dix-neuf avril deux mille seize, à quatorze heures, le Comité Technique de PLUVIGNER s'est réuni à la mairie de PLUVIGNER sous la présidence de Monsieur Gérard PILLET, Maire de PLUVIGNER.

ETAIENT PRESENTS :

En qualité de représentants des élus :

Gérard PILLET,
Bernard BODIC,
Martine LE CAM,
Diane HINGRAY,

En qualité de représentants du personnel :

Geoffrey VALENTIN,
Mathieu GESLIN,
Anita LE MÉLINAIRE,
Laurence LE MESTRE,

Maud LE MOUILLOUR,

Assistaient également à la réunion :

Sophie RECORSE, Directrice de l'EHPAD / CCAS,
Yann LE GALLIC, Responsable Ressources Humaines,

Monsieur le Président présente l'ordre du jour.

Mme Diane HINGRAY est désignée en qualité de secrétaire de séance, Mr Mathieu GESLIN en qualité de secrétaire adjoint.

1. Planning du personnel soignant de l'EHPAD

1. Rappel des objectifs de la convention tripartite 2013-2017

L'amélioration de la prise en charge des résidents

- Prendre en compte les valeurs, attentes, souhaits et désirs de chaque résident quel que soit son degré de dépendance.
- Améliorer l'accueil du résident pour faciliter son intégration.
- Mieux prendre en compte les droits et libertés de la personne âgée.
- Amélioration de la prise en charge des soins tout en préservant l'autonomie, le droit d'aller et venir, la dignité et le droit à l'information de la personne âgée.
- Amélioration des prises en charge spécifiques (personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés).

L'amélioration de la qualité des personnels

- Développement de l'adéquation des qualifications/compétences aux besoins d'accompagnement. D'où la valorisation des compétences des AMP et ASG.

2. Rappel des objectifs d'accompagnement relatif à la nouvelle organisation

- Mise en place de référents de résidents en recentrant le travail de chacun sur moins de résidents. Les projets personnalisés d'accompagnement pourront être approfondis et suivis.
- Développer les activités de bien-être.
- Diminuer le nombre d'horaires de coupes.
- Limiter les amplitudes horaires.
- Meilleure répartition des tâches sur la journée.
- Permettre de travailler à deux pour les tâches difficiles.
- Faire évoluer les pratiques et la démarche qualité
- Sortir d'une organisation SOIN pour s'orienter vers une organisation d'ACCOMPAGNEMENT dans un LIEU DE VIE et non dans un centre de soins.
- Valoriser les compétences des AMP et ASG
- Fixer des agents permanents sur des lignes fixes.

L'objectif étant de pouvoir réalisées des tâches qui ne peuvent pas être effectuées ou qui sont partiellement effectuées actuellement :

- Douches hebdomadaires
- Soins de bien-être et de confort
- Accompagnement des personnes très dépendantes en dehors des soins d'hygiène
- Préventions d'escarres et petites toilettes le soir
- Suivi des changes de protection en fonction des besoins
- Soins de pédicurie délégués aux pédicures par habitude
- Entretien du matériel: fauteuils roulants, déambulateurs
- Mise à jour des plans de soins (actuellement tous les 2 à 4 mois). Nécessité au moins toutes les semaines.
- Accompagnement des résidents pour des activités d'accompagnement: aide à la marche, sorties courtes, échanges, toucher massage, discussions,...
- Suivi des hydratations en dehors des repas
- Organisation des locaux communs de rangements
- Prise de connaissance des projets d'accompagnement
- Rôle de référent résidents ou référents tâches
- Suivi d'effet des décisions prises en réunions ou en transmissions

3. Réponses aux interrogations des agents suite au CTP du 15 mars

- Horaire des coupes qui ne commenceraient qu'à 8h au lieu de 7h15

Après discussion entre tous les membres, il a été décidé de revoir les horaires de coupure pour qu'elles débutent à 7h00 au lieu de 8h. De ce fait, les M orange du jeudi devront être supprimés. Pour autant, j'é mets une réserve sur la possibilité d'inclure des M orange sur certaines journées si le quota d'heures sur les 10 semaines n'est pas atteint. J'insiste sur le fait que même si vous récupérez des heures sur le matin, certaines tâches pourront toutefois être déplacées sur l'après-midi. Pour autant, des bains pourront être proposés à certaines personnes, des sorties à l'extérieur, des soins de bien-être. (fiche de tâche du S à définir) Il ne faut pas perdre de vue nos objectifs pour un accompagnement de qualité auprès du résident.

- Equilibre du planning

Dans la mesure du possible, l'équilibre sera recherché sur chaque ligne.

Par ailleurs, les membres du personnel ont demandé à ce qu'il soit procédé à un tirage au sort pour l'affectation des lignes pour chaque membre du personnel en fonction de son temps de travail. Chaque personne tirera au sort sa ligne correspondant à un étage et à des résidents en référence. Le tirage au sort a eu lieu le mercredi 30 mars en présence de deux membres du CTP.

Le planning sera donc effectif au 01 mai 2016. (cf trame)

Mme RECOURSE précise qu'une réunion en présence des agents concernés, de la cadre de santé et des élus a permis de trouver un terrain d'entente. (horaires de coupe, équilibre recherché)

Mr Le Maire précise qu'il y aura toujours la possibilité d'améliorer les plannings. La prise en compte de la situation des résidents est également importante.

Une réunion est programmée 5 semaines après l'entrée en vigueur du nouveau planning le 01 mai 2016.

AVIS DU CT :

Les représentants du personnel émettent un avis favorable à l'unanimité.

Les représentants de la collectivité émettent un avis favorable à l'unanimité.

2. Modification de la durée hebdomadaire de service

La modification de la durée hebdomadaire de service concerne deux postes de l'EHPAD de Pluvigner.

| | Poste n°1 | Poste n°2 |
|--------------------------------|--|--|
| Service concerné | EHPAD | EHPAD |
| Grades | Agent social de 2ème classe | Agent social de 2 ^{ème} classe |
| Motifs de la modification | Réorganisation du planning des soignants | Réorganisation du planning des soignants |
| Modalités de la modification | Augmentation de la DHS | Diminution de la DHS |
| AVANT | 28 heures | 35 heures |
| APRES | 35 heures | 28 heures |
| Date d'effet de l'augmentation | 01 juin 2016 | 01 juin 2016 |

Le poste n°1 est occupé par un agent titulaire tandis que le poste n°2 est attribué à un agent non titulaire. Cet agent a décidé de quitter la collectivité pour un moment. Il a donné son accord pour reprendre ultérieurement à 80%.

AVIS DU CT :

Les représentants du personnel émettent un avis favorable à l'unanimité.

Les représentants de la collectivité émettent un avis favorable à l'unanimité.

Gérard PILLET
Président du C T

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Diane HINGRAY
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Diane Hingray' in a cursive style.

Mathieu GESLIN
Secrétaire adjointe

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Mathieu Geslin' in a cursive style.

